

DEPARTEMENT DU LOT

COMMUNE DE LIMOGNE EN QUERCY

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

Arrêté n° 72Portant autorisation d'occupation du domaine public***Le Maire de la commune de LIMOGNE EN QUERCY (Lot)***

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2212-2 et L 2213-1 ;

Vu le Code de la route ;

Vu le Code de la voirie routière ;

Vu la demande en date du 07/10/2025, faite par Monsieur LACAM Yves, représentant de l'association Découverte et Sauvegarde du Patrimoine, sise à LIMOGNE-EN-QUERCY, pour la refonte d'un muret en pierre, sur le domaine public, place d'Occitanie à LIMOGNE-EN-QUERCY ;

ARRETE

Article 1. Monsieur LACAM Yves est autorisé à démolir et reconstruire un muret en pierre situé devant les immeubles au 7 et 13 Place d'Occitanie – 46260 LIMOGNE-EN-QUERCY, sur le domaine public, du jeudi 9 octobre au jeudi 5 novembre 2025.

Article 2. Conformément à la demande de la commune, le pétitionnaire s'engage à faire respecter l'arrêté municipal autorisant cette occupation du domaine public ;

Article 3. Les éléments du domaine public communal ne devront faire l'objet d'aucune dégradation.

Article 4. Les dispositions définies par le présent arrêté prendront effet au jour et à l'heure de la mise en place de la signalisation prévue à l'article 1 ci-dessus.

Article 5. Le Maire et Le Chef de Brigade de Gendarmerie seront chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à LIMOGNE EN QUERCY, le 08/10/2025

Affiché le 08/10/2025

Publication au registre le 08/10/2025

Pour le Maire,
La 1^{ère} adjointe,

Isabelle ESCUDIER

